

Motion de la commission des travaux: «Atelier pour personnes sans emploi et état des lieux du patrimoine bâti».

(acceptée par le Conseil municipal lors de la séance du 6 novembre 2007, dans le rapport M-520 A)

MOTION

Le Conseil municipal demande au Conseil administratif d'établir un état des lieux général en s'appuyant sur les méthodes usuelles, comme outil d'aide à la décision, permettant d'évaluer le coût des opérations et les mises en œuvre d'une politique concertée et cohérente sur l'ensemble du bâti.